

Nicolas DHUICQ

Député de l'Aube

La Réforme des Collectivités Territoriales en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale

Septembre 2010

L'Assemblée nationale va examiner en deuxième lecture le texte sur la réforme des collectivités. Nous devons prendre conscience que dans une période où l'argent public devient plus rare, il est vital pour la Nation que celui-ci soit utilisé à bon escient. Car les collectivités locales dans leur ensemble gèrent plus de 213 milliards d'euros de dépenses, au moment où le budget de la Nation est de 367 milliards et celui des comptes sociaux de 428 milliards (chiffres 2009). La réforme doit obéir à un double impératif: prendre en compte les questions financières et fiscales, mais aussi offrir aux français de métropole et d'outre-mer l'équité dans l'accès aux services et aux infrastructures adaptées au territoire où ils vivent.

Les gaullistes sont attachés à la Nation, à un Etat fort et juste, garant de l'équité, l'aménagement du territoire est un axe central de nos valeurs et de notre éthique. Trop souvent la décentralisation qui a pour but de responsabiliser les élus locaux en leur donnant la possibilité de décider pour le mieux au plus près des citoyens, a été dévoyée par la constitution de fait de potentats locaux. Nous devons donc avec force rappeler cette nécessité d'un rôle structurant, majeur et protecteur de l'Etat. Trop souvent aussi le terme d'aménagement du territoire n'inclus plus dans l'esprit de beaucoup cette action de l'Etat qui par sa vision stratégique peut décider des grands projets et donc planifier, c'est à dire prévoir et organiser l'avenir.

Le texte offre plusieurs avancées, la création du conseiller territorial en est l'élément majeur. Doté du lien avec le territoire et de l'incarnation auprès de la population qu'avait le conseiller général en étant élu sur un canton, il aura aussi la capacité d'apporter à l'échelon local le regard structurant de l'échelon régional. Les gaullistes ont apporté leur vision en rappelant les différences entre ruralité et zones urbaines denses, mais aussi en défendant le rôle essentiel des maires. Néanmoins il nous appartiendra à l'avenir de poursuivre le chemin de la réforme en nous attachant à agir plus haut et plus bas.

Plus haut, car beaucoup de nos régions métropolitaines ont un poids démographique trop réduit pour pouvoir agir et peser auprès des instances de l'Union européenne. Il nous faut intégrer que dans un monde plus interdépendant au niveau économique où se dessinent de grandes organisations continentales, la France pour défendre sa souveraineté et ses entreprises, donc nos emplois, se doit de voir ses territoires présents dans les instances européennes. A ce jour nos partenaires et concurrents européens, allemands ou espagnols par exemple, sont bien plus efficaces pour défendre des dossiers structurants et obtenir une aide significative de l'Union. Il nous faudra donc un jour avoir la volonté de diminuer le nombre de nos régions pour qu'elles soient efficaces à ce niveau.

Plus bas, par une meilleure prise en considération de la ruralité. Les gaullistes n'oublient jamais que les richesses agricoles de la France que sont l'élevage, la culture ou la viticulture, sans oublier le milieu marin, sont une des clefs de notre indépendance et de notre sécurité. Il nous faudra donc inventer une organisation qui considère enfin que le département en zone urbaine n'a plus la pertinence qu'il peut revêtir en secteur rural à faible densité de population.

C'est avec ce projet pour la France que les gaullistes du renouveau apporteront leur participation aux débats au sein de la majorité présidentielle.